

Ce système s'était installé sans qu'aucune modification n'ait été apportée au Code pénal, sans que les principes de 1789 aient cessé d'être proclamés comme les bases de l'État et sans que les gouvernements aient cessé de dire officiellement que la torture était condamnable, même s'ils s'en prenaient plus volontiers à ceux qui la dénonçaient qu'à ceux qui la pratiquaient. » (Pierre Vidal-Naquet)

Au soir du 11 juin 1957, Maurice Audin, assistant de mathématiques à la Faculté d'Alger, militant du Parti communiste algérien (PCA), est arrêté à son domicile par des militaires. Après le déclenchement de la guerre par le Front de libération nationale (FLN), le PCA, qui soutient la lutte indépendantiste, est dissous et ses dirigeants sont activement recherchés. Maurice Audin fait partie de ceux qui les aident dans la clandestinité.

Tout le monde sait alors à Alger que les hommes et les femmes arrêtés dans ces circonstances ne reviennent pas toujours. Certains sont relâchés, d'autres sont internés, d'autres encore sont remis à la justice, mais nombre de familles perdent la trace d'un des leurs cette année-là dans la future capitale algérienne. Les « disparitions », qu'on déplore du reste de tous côtés pendant le conflit, se comptent bientôt par milliers.

Aussi, Josette Audin, restée seule avec trois jeunes enfants, retenue plusieurs jours dans son appartement, se démène dès qu'elle le peut pour tenter de savoir où son mari est détenu. Le commandement militaire lui livre alors ce qui allait rester pour des décennies la version officielle : son mari s'est évadé. La réponse est couramment faite aux familles en quête d'informations. La plainte pour enlèvement et séquestration qu'elle dépose alors, achoppe, comme d'autres, sur le silence ou le mensonge des témoins-clés qui font obstruction à l'enquête. Celle-ci est définitivement close en 1962 par un non-lieu, en raison des décrets d'amnistie pris à la fin de la guerre d'Algérie, qui ont mis fin à toute possibilité de poursuite.

Maurice Audin n'a jamais réapparu et les circonstances exactes de sa disparition demeurent floues. Le récit de l'évasion qui figure dans les comptes rendus et procès-verbaux officiels souffre de trop de contradictions et d'invéraisemblances pour être crédible. Il s'agit manifestement d'une mise en scène visant à camoufler sa mort. Les éléments recueillis au cours de l'instruction de la plainte de Josette Audin ou auprès de témoins indiquent en revanche avec certitude qu'il a été torturé.

Plusieurs hypothèses ont été formulées sur la mort de Maurice Audin. L'historien Pierre Vidal-Naquet a défendu, sur la foi d'un témoignage, que l'officier de renseignements chargé d'interroger Maurice Audin l'avait lui-même tué. Paul Aussaresses, et d'autres, ont affirmé qu'un commando sous ses ordres avait exécuté le jeune mathématicien. Il est aussi possible qu'il soit décédé sous la torture.

Quoi qu'il en soit précisément, sa disparition a été rendue possible par un système dont les gouvernements successifs ont permis le développement : le système appelé « arrestation-détention » à l'époque même, qui autorise les forces de l'ordre à arrêter, détenir et interroger tout « suspect » dans l'objectif d'une lutte plus efficace contre l'adversaire.

Ce système s'est institué sur un fondement légal : les pouvoirs spéciaux. Cette loi, votée par le Parlement en 1956, a donné carte blanche au Gouvernement pour rétablir l'ordre en Algérie. Elle a permis l'adoption d'un décret autorisant la délégation des pouvoirs de police à l'armée, qui a été mis en œuvre par arrêté préfectoral, d'abord à Alger, puis dans toute l'Algérie, en 1957.

Ce système a été le terreau malheureux d'actes parfois terribles, dont la torture, que l'affaire Audin a mis en lumière. Certes, la torture n'a pas cessé d'être un crime au regard de la loi, mais elle s'est alors développée parce qu'elle restait impunie. Et elle restait impunie parce qu'elle était conçue comme une arme contre le FLN, qui avait lancé l'insurrection en 1954, mais aussi contre ceux qui étaient vus comme ses alliés, militants et partisans de l'indépendance ; une arme considérée comme légitime dans cette guerre-là, en dépit de son illégalité.

En échouant à prévenir et à punir le recours à la torture, les gouvernements successifs ont mis en péril la survie des hommes et des femmes dont se saisissaient les forces de l'ordre. En dernier ressort, pourtant, c'est à eux que revient la responsabilité d'assurer la sauvegarde des droits humains et, en premier lieu, l'intégrité physique de celles et de ceux qui sont détenus sous leur souveraineté.

Il importe que cette histoire soit connue, qu'elle soit regardée avec courage et lucidité.

Il en va de l'apaisement et de la sérénité de ceux qu'elle a meurtris, dont elle a bouleversé les destins, tant en Algérie qu'en France. Une reconnaissance ne guérira pas leurs maux. Il restera sans doute de l'irréparable en chacun mais une reconnaissance doit pouvoir, symboliquement, délester ceux qui ploient encore sous le poids de ce passé. C'est dans cet esprit, en tout cas, qu'elle est pensée et aujourd'hui formulée.

Il en va aussi de l'honneur de tous les Français qui, civils ou militaires, ont désapprouvé la torture, ne s'y sont pas livrés ou s'y sont soustraits, et qui, aujourd'hui comme hier, refusent d'être assimilés à ceux qui l'ont instituée et pratiquée.

Il en va de l'honneur de tous les militaires morts pour la France et plus généralement de tous ceux qui ont perdu la vie dans ce conflit.

Il en va enfin du devoir de vérité qui incombe à la République française, laquelle dans ce domaine comme dans d'autres, doit montrer la voie, car c'est par la vérité seule que la réconciliation est possible et il n'est pas de liberté, d'égalité et de fraternité sans exercice de vérité.

La République ne saurait, par conséquent, minimiser ni excuser les crimes et atrocités commis de part et d'autre durant ce conflit. La France en porte encore les cicatrices, parfois mal refermées.

Aussi le travail de mémoire ne s'achève-t-il pas avec cette déclaration. Cette reconnaissance vise notamment à encourager le travail historique sur tous les disparus de la guerre d'Algérie, français et algériens, civils et militaires.

Une dérogation générale, dont les contours seront précisés par arrêtés ministériels après identification des sources disponibles, ouvrira à la libre consultation tous les fonds d'archives de l'Etat qui concernent ce sujet.

Enfin, ceux qui auraient des documents ou des témoignages à livrer sont appelés à se tourner vers les archives nationales pour participer à cet effort de vérité historique.

L'approfondissement de ce travail de vérité doit ouvrir la voie à une meilleure compréhension de notre passé, à une plus grande lucidité sur les blessures de notre histoire, et à une volonté nouvelle de réconciliation des mémoires et des peuples français et algérien.

Le Président de la République, Emmanuel Macron, le 13 Septembre 2018.

COMMUNIQUÉ DU COMITÉ POUR LA VÉRITÉ DANS L'ENLÈVEMENT ET LA DISPARITION DE MEHDI BEN BARKA ET DE L'INSTITUT MEHDI BEN BARKA – MÉMOIRE VIVANTE À PROPOS DE MAURICE AUDIN

Lundi, 17 Septembre, 2018

Le jeudi 13 septembre 2018, le Président de la République française s'est rendu au domicile de la veuve de Maurice Audin pour lui demander « pardon » pour la mort de son époux et reconnaître la responsabilité de l'Etat français dans la disparition du jeune mathématicien communiste.

Le Comité pour la Vérité dans l'enlèvement et la disparition de Mehdi Ben Barka et l'Institut Mehdi Ben Barka-Mémoire vivante se réjouissent de cette victoire historique de la vérité et de la justice qui marque la fin de soixante et un ans de déni. Ils saluent le courage de Josette Audin qui s'est battue sans relâche avec l'aide de sa famille, le soutien des amis de Maurice Audin et l'action du Parti communiste français pour que la vérité soit faite sur l'assassinat de son mari. Cet acte ouvre une nouvelle page qui permettra de connaître enfin les circonstances exactes de la mort de Maurice Audin et le lieu de sa sépulture.

Depuis bientôt cinquante-trois ans, Rhita Ben Barka mène le même combat avec sa famille, son avocat M^e Maurice Buttin et tous ceux qui aspirent à la vérité dans l'enlèvement et la disparition de son mari.

Nous espérons que la déclaration du Président, d'une portée historique, précède d'autres gestes qui feront sauter les verrous de la raison d'Etat qui entravent l'action de la justice pour connaître la vérité sur le sort de Mehdi Ben Barka. En particulier que toutes les archives de l'Etat, et notamment celles de la DGSE, qui concernent son enlèvement et sa « disparition » puissent être librement consultées et qu'une dérogation générale soit instituée en ce sens.

Paris le 15 septembre 2018

Deux présidents peu ou prou de droite auront donc réussi à dire ce que leurs prédécesseurs élus à gauche n'avaient pas su énoncer. Après Jacques Chirac, qui en 1995 avait déverrouillé la mémoire française sur l'Occupation et la collaboration avec le nazisme, Emmanuel Macron vient enfin d'ouvrir grand le placard à blessures et à secrets de la guerre d'Algérie.

À travers le sort tragique du jeune militant communiste algérien Maurice Audin, arrêté à Alger par l'armée française le 11 juin 1957, torturé puis exécuté ou torturé à mort – l'incertitude demeure – par des militaires, le huitième président de la Cinquième République reconnaît publiquement l'existence d'un « système institué sur un fondement légal, les pouvoirs spéciaux » qui, poursuit-il, « a été le terreau malheureux d'actes parfois terribles, dont la torture ». Pour toutes celles et tous ceux qui, depuis soixante bonnes années, se sont engagés dans ce combat pour la vérité, c'est une victoire qui récompense leur courage, leur fidélité et leur entêtement.

Nous la connaissions bien sûr cette vérité, comme le rappelait Michèle Audin, écrivaine tout comme elle est mathématicienne à l'instar de son père, dans le beau livre qu'elle lui a consacré, *Une vie brève* (L'Arbalète Gallimard, 2013) : « Maurice Audin avait vingt-cinq ans en 1957, il a été arrêté au cours de la bataille d'Alger, il a été torturé par l'armée française, il a été tué, on a organisé son simulacre d'évasion et fait disparaître les traces de sa mort. » Mais ce que nous demandions c'est qu'en la reconnaissant, la République française l'affronte dans toutes ses conséquences en admettant que la guerre d'Algérie s'accompagna d'une institutionnalisation de la torture, dans une perdition qui accable les trois pouvoirs, le législatif, l'exécutif et le judiciaire.

Aussi bienvenue qu'elle est tardive, l'énonciation au sommet de l'État de cette vérité de l'histoire ouvre enfin la voie à une réconciliation des mémoires algérienne et française tant ce passé traumatique est encore actif au sein de nos deux peuples, de génération en génération. La déclaration présidentielle est un appel à ce que, dans leur diversité meurtrie, ils effectuent ensemble ce travail de vérité et de mémoire. Gangrenant la République, la systématisation de la torture, mais aussi des disparitions, des arrestations arbitraires, des camps d'internement et des violences contre les populations civiles, a conduit la France et l'Algérie à une séparation qui les a blessées toutes deux, entraînant des

déchirures et des radicalisations qui, n'eût été l'entêtement aveugle des gouvernants français, auraient peut-être pu être évitées.

De ce côté-ci de la Méditerranée, nous sommes des millions, chevauchant au moins trois générations, à être partie prenante de cette histoire commune : les descendant.e.s de travailleurs algériens en France dont, à l'époque, bon nombre épousèrent la cause nationaliste ; les « pieds noirs », ces Européens d'Algérie qui n'étaient pas tous, loin de là, des colons oppresseurs – Maurice Audin était l'un d'eux ; les familles juives sépharades dont l'Algérie était la patrie ancestrale ; les communautés de harkis, doublement victimes de l'histoire car rejetées et méprisées dans les deux camps ; sans compter toutes les lignées où rôdent, tels des fantômes, les silences de parents, soldats du contingent ou militaires de carrière, ayant dû mener cette guerre où la France fut moralement vaincue.

Mais la portée de la déclaration d'Emmanuel Macron concerne autant nos présent et futur que l'histoire de cette guerre coloniale, illégitime et désastreuse, de huit années (1954-1962) qui conduisit à la perte de la Quatrième République. Une guerre qui ne prit fin qu'avec l'indépendance algérienne, quatre ans après l'effondrement, en 1958, de ce régime sous les coups de boutoir des ultras, tenants de l'Algérie française. C'est en effet une alerte sur les dangers sans retour de tout état d'exception qui, au prétexte de menaces sécuritaires, fait sortir la démocratie de sa légalité ordinaire et, par conséquent, de son cours démocratique.

Le texte présidentiel souligne que c'est une loi « votée par le Parlement en 1956 (qui) a donné carte blanche au gouvernement pour rétablir l'ordre en Algérie ». Et que c'est cette loi dite des « pouvoirs spéciaux » qui a permis la délégation des pouvoirs de police à l'armée, pouvoirs dès lors sans contrôle où tous les excès furent permis, notamment « le système appelé "arrestation-détention" à l'époque même, qui autorise les forces de l'ordre à arrêter, détenir et interroger tout "suspect" dans l'objectif d'une lutte plus efficace contre l'adversaire ».

On n'ose espérer que cette prise de position historique fasse désormais réfléchir les parlementaires qui, ces dernières années face aux attentats terroristes, ont accepté de rogner l'État de droit par des mesures d'exception au prétexte d'urgences provisoires qui, toujours, deviennent pérennes, affaiblissant durablement les droits individuels face à la raison d'État. Comment oublier que les dispositions de l'état d'urgence instauré sous la présidence de François Hollande, puis entré dans le droit commun sous celle d'Emmanuel Macron, avaient pour texte de référence une loi votée en 1955, pour réprimer le mouvement indépendantiste algérien, et dont la loi instaurant, un an après, les pouvoirs spéciaux ne sera que le prolongement et l'extension ?

Mais la déclaration sur Maurice Audin va encore plus loin : elle acte que, faute de vigilance des gouvernants et des fonctionnaires qui en ont la charge, les démocraties peuvent céder à des pratiques de violation systématique des droits humains, jusqu'à ce crime totalitaire, la torture, cette négation de l'humanité de ceux et celles qui en sont victimes. Nul hasard si ce texte remarquable commence par la mise en exergue d'une citation de l'historien Pierre Vidal-Naquet, figure de la dénonciation documentée de cette institutionnalisation de La Torture dans la République (Éditions de Minuit, 1972), dont le premier engagement contre la guerre d'Algérie sera, précisément, L'Affaire Audin avec le livre éponyme publié en mai 1958 aux Éditions de Minuit.

« Certes, la torture n'a pas cessé d'être un crime au regard de la loi, mais elle s'est alors développée parce qu'elle restait impunie, affirme le président de la République. Et elle restait impunie parce qu'elle était conçue comme une arme contre le FLN, qui avait lancé l'insurrection en 1954, mais aussi contre ceux qui étaient vus comme ses alliés, militants et partisans de l'indépendance ; une arme considérée comme légitime dans cette guerre-là, en dépit de son illégalité. En échouant à prévenir et à punir le recours à la torture, les gouvernements successifs ont mis en péril la survie des hommes et des femmes dont se saisissaient les forces de l'ordre. En dernier ressort, pourtant, c'est à eux que revient la responsabilité d'assurer la sauvegarde des droits humains et, en premier lieu, l'intégrité physique de celles et de ceux qui sont détenus sous leur souveraineté. »

Rigueur mathématique et exigence historique

« Il importe que cette histoire soit connue, qu'elle soit regardée avec courage et lucidité », ajoute Emmanuel Macron. C'est ce courage et cette lucidité qui ont manqué à François Mitterrand, président

durant quatorze ans (1981-1995) et figure tutélaire du PS, dont l'attitude de déni farouche a paralysé les pouvoirs socialistes sur ces questions mémorielles toujours vivantes et actuelles, alors même que, pour nombre de ceux qui l'entouraient au pouvoir – Pierre Joxe et Michel Rocard notamment –, la contestation de la guerre d'Algérie avait été leur premier engagement militant.

De Chirac à Macron, deux verrous ont donc sauté que Mitterrand tenaient fermés. Il n'avait pas seulement refusé de regarder en face ses engagements de jeunesse à l'extrême droite, puis à Vichy où il fut décoré par Pétain de la Francisque. Il refusait aussi d'affronter son engagement ministériel actif dans le choix, pendant la guerre d'Algérie, d'une répression sans issue, niant le droit à l'autodétermination des peuples afin de maintenir coûte que coûte l'empire colonial. Il faudra, par exemple, attendre sa mort pour que les archives confirment combien, garde des Sceaux du gouvernement Guy Mollet (février 1956-mai 1957), il fut intraitable, assumant quarante-cinq exécutions capitales de nationalistes algériens auxquels il refusa presque systématiquement la grâce.

Trop longtemps la vérité de la guerre d'Algérie, de ses crimes et de son injustice, fut officiellement niée, étouffée ou dissimulée, au point qu'elle ne fut reconnue comme telle par l'Assemblée nationale qu'en 1999), soit quarante-cinq ans après le début de l'insurrection indépendantiste du FLN, née du refus français de l'autodétermination du peuple algérien. La voici enfin assumée au sommet de l'État, dégagant la voie à un travail de mémoire accru par la décision du président de la République d'« encourager le travail historique sur tous les disparus de la guerre d'Algérie, français et algériens, civils et militaires » grâce à une dérogation générale ouvrant « à la libre consultation tous les fonds d'archives de l'État qui concernent ce sujet ».

« S'il est partisan, c'est seulement de la vérité », écrivait en préface de L'Affaire Audin le grand mathématicien Laurent Schwartz qui présida le jury de la thèse de Maurice Audin, soutenue in absentia. On retrouve l'écho de ce combat originel, dont les principaux protagonistes furent des mathématiciens et des historiens, dans la déclaration présidentielle : « Il en va enfin du devoir de vérité qui incombe à la République française, laquelle dans ce domaine comme dans d'autres, doit montrer la voie, car c'est par la vérité seule que la réconciliation est possible et il n'est pas de liberté, d'égalité et de fraternité sans exercice de vérité. » Un peuple doit savoir regarder la vérité en face, aussi douloureuse soit-elle pour lui-même, son honneur ou sa grandeur.

Évidemment soutenues par nombre de bonnes volontés militantes, dont le Parti communiste auquel avait adhéré Maurice Audin mais aussi la Ligue des droits de l'homme, constante dans son engagement, deux fidélités n'ont cessé de porter ce combat, associant rigueur mathématique et exigence historienne. Mathématicien émérite, le député LREM Cédric Villani, détenteur de la prestigieuse médaille Fields, s'est senti dépositaire de cette exigence de vérité, dans la lignée de ses anciens, disparus comme Laurent Schwartz, Henri Cartan et Gérard Tronel, ou toujours vivants et présents, tel Michel Broué (président des Amis de Mediapart) auquel il avait succédé à la tête de l'Institut Henri-Poincaré.

Dans le sillage de Pierre Vidal-Naquet, une historienne, Sylvie Thénault, directrice de recherche au CNRS, a beaucoup compté dans la précision de la déclaration présidentielle sur le « système » qui a permis l'assassinat de Maurice Audin et de tant d'autres, en toute impunité. Ses travaux récents sur les magistrats pendant la guerre d'Algérie (2001) et sur les détentions arbitraires dans l'Algérie coloniale (2012) font référence. Tout comme avait fait date, en 1991, La Gangrène et l'Oubli, cette alerte mémorielle de l'historien Benjamin Stora. On ne saurait trop rappeler à nos gouvernants – dont les actuels – combien sans la libre recherche universitaire, loin de toute logique de rentabilité économique et d'utilitarisme marchand, ce moment de vérité n'aurait peut-être jamais eu lieu.

Pierre Vidal-Naquet aimait qualifier de « dreyfusiste » l'engagement de sa génération contre la guerre d'Algérie, soulignant ainsi combien il passait par la défense d'individus face à l'arbitraire et au mensonge. S'il est une leçon à retenir de ce long combat porté par des membres de la société civile, c'est bien celle-ci : le refus de l'indifférence aux autres et au monde, le souci des hommes et des femmes frappés d'injustice. Avocat de la famille Audin, un homme incarna cette exigence jusqu'à son dernier souffle : six jours avant son décès brutal, le 26 juin 2017, Roland Rappaport avait écrit à Emmanuel Macron en portant à sa connaissance de nouveaux documents, extraits des archives de son confrère Maurice Garçon, où l'on pouvait lire que Maurice Audin « est mort entre les mains des paras ».

L'affaire Audin fut, pour l'anticolonialisme, ce que fut l'affaire Dreyfus pour l'antisémitisme : la défense du salut de tous à travers le sort d'un seul. En quatrième de couverture du livre de Pierre Vidal-Naquet, paru près d'un an après la disparition du jeune mathématicien, Jérôme Lindon avait simplement reproduit un passage des Preuves (1898), le recueil d'articles de Jean Jaurès en défense de l'innocence du capitaine Alfred Dreyfus. En voici le début : « Oui, quelle est l'institution qui reste debout ? Il n'en reste plus qu'une : c'est la France elle-même. Un moment, elle a été surprise, mais elle se ressaisit, et même si tous les flambeaux officiels s'éteignent, son clair bon sens peut encore dissiper la nuit. »

Si la France est debout, en ce jeudi 13 septembre 2018, c'est grâce à toutes celles et tous ceux qui ont mené ce long et patient combat anticolonialiste dont Maurice Audin fut à la fois l'emblème et le martyr.

Edwy Plenel, 13 septembre 2018.